



MAIRIE DE
NANTEUIL
DEUX-SÈVRES

COMMUNE DE NANTEUIL
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU 11 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le 11 mai, à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont rassemblés à la Mairie de NANTEUIL, sous la présidence de M. BILLEROT Christophe, Maire.

Présents : Christophe BILLEROT, Estelle DRILLAUD GAUVIN, Alain BORDAGE, Christelle GERODOLLE, Suzette AUZANNET, Diana OBADIA, Nadine ROLLANDEAU, Gilles MEUNIER, Nathalie LIEVENS, Hervé PARTHENAY, Jean-Paul SAINTON, Catherine BROUSSARD, Laurence FESTINO, Marina CAPPELLAZZO, Loïc HERVE.

Absents excusés : Christophe NAUD (pouvoir donné à Christelle GERODOLLE) Nicolas PORTIER (pouvoir donné à Estelle DRILLAUD GAUVIN), Joël PARTHENAY.

Absent non excusé : Damien GALLES.

Secrétaire de Séance : Hervé PARTHENAY

Date de convocation et d'affichage : 05/05/2021

I - Validation du compte rendu du conseil municipal du 6 avril 2021

Le compte rendu du 6 avril 2021 est approuvé avec 3 abstentions.

II - Délibérations

1) Pacte de Gouvernance de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre.

La Loi « Engagement et proximité » du 27/12/2019 a rendu obligatoire, après chaque renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, d'inscrire à l'ordre du jour un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public de coopération intercommunale. Le pacte a pour objectif de déterminer les conditions dans lesquelles sont prises les décisions au sein de l'intercommunalité et le rôle et fonctionnement des différentes instances. Les conseils municipaux doivent délibérer d'ici le 22 juin pour donner leur avis sur ce pacte. Les documents ont été communiqués à l'ensemble du Conseil Municipal et seront annexés à la présente délibération. Plusieurs changements depuis les élections, notamment la transmission des comptes-rendus auprès de l'ensemble des conseils municipaux, pour faire vivre la démocratie. Une autre nouveauté : le mode de désignation du conseil de développement composé de 40 membres, habitants du territoire. De nombreux élus siègent également au sein des commissions. Après présentation par Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN et débat au sein du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***D'APPROUVER le pacte de gouvernance de la Communauté de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre tel que proposé et annexé à la présente délibération***

2) Dissolution du Syndicat Intercommunal du Transport Scolaire (SITS)

Vu la délibération en date du 10 mars 2021 du conseil communautaire de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre pour proposer à ses communes une prise de compétence mobilité

sans reprise du transport scolaire ;

Considérant que l'article L5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales indique qu'un « syndicat peut être dissous sur la demande motivée de la majorité de ces conseils municipaux par arrêté du ou des représentants de l'Etat dans le ou les départements concernés. [...] L'arrêté ou le décret de dissolution détermine, dans le respect des dispositions des [articles L. 5211-25-1 et L. 5211-26](#) et sous la réserve des droits des tiers, les conditions dans lesquelles le syndicat est liquidé. La répartition des personnels concernés entre les communes membres ne peut donner lieu à un dégageant des cadres. Les personnels concernés sont nommés dans un emploi de même niveau et en tenant compte de leurs droits acquis. Les communes attributaires supportent les charges financières correspondantes. » ;

Considérant que pour permettre la dissolution du SITS, il est donc nécessaire de proposer au Conseil Municipal de se prononcer sur la dissolution qui pourrait avoir une date d'effet au plus tôt le 7 juillet 2021. Cette date permettra au syndicat de finaliser le transport scolaire pour l'année 2020-2021 ;

M le Maire indique qu'un marché public a été lancé par la Région afin de retenir un prestataire privé pour réaliser le service de transport scolaire sur le Haut Val de Sèvre dès la rentrée de septembre 2021.

Si la majorité des conseils municipaux constituant le SITS demande sa dissolution alors il faudra procéder à la définition des conditions dans lesquelles le syndicat est liquidé (personnels, biens, résultat de l'exercice...) conformément aux articles L5212-33 et L5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M Jean-Paul SAINTON informe de la bonne santé financière cette année du syndicat. M Alain BORDAGE précise que ces bons résultats sont surtout liés à la crise sanitaire (moins de transport en 2020, baisse du carburant, aides de l'Etat pour les personnels etc...). Monsieur le Maire rappelle la colère de la Présidente du SITS dont elle a fait état dans la presse. Elle avait signalé ne pas être informée du choix de dissolution du SITS par la CCHVS, pour autant M le Maire précise qu'elle a été avertie des décisions de la Communauté de Communes. Pour sa sollicitation auprès du CDG, ce centre est là pour accompagner les agents, ce n'est pas du tout une initiative de Mme MENARD contrairement à ce qui a été indiqué dans la presse.

La participation, autrefois versée au SITS, pourrait être versée aux familles indique M le Maire. Cela devra faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide avec 10 abstentions et 7 pour :

- ***D'émettre un avis FAVORABLE à la dissolution du SITS avec une date d'effet au plus tôt au 7 juillet 2021.***

3) Convention maintenance des poteaux d'incendie

Il est proposé par la communauté de communes Haut Val de Sèvre, service régie eau, une convention de mise en place maintenance et contrôle des poteaux d'incendie. La commune dispose de 42 poteaux de défense incendie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De valider cette convention annexée à la présente délibération***

4) Convention GEREDIS

Dans le cadre des travaux de renforcement de BTA rue de la Cueille, il est proposé à la collectivité par le gestionnaire GEREDIS qu'il soit rétrocedé les ouvrages supports d'éclairage public dans l'attente de l'enfouissement de cette partie. Il y a 2 supports concernés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De valider cette convention annexée à la présente délibération***

5) Convention ID79 : aménagement routes départementales 611 et 737

Un important projet d'aménagement des routes départementales 611 et 737 est à l'étude. La collectivité peut se faire accompagner par ID79 notamment pour le recrutement d'un maître d'œuvre. A cette fin, une convention doit être signée avec ID79. Cette prestation a un coût de 1500 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider cette convention annexée à la présente délibération**

6) Règlements cantine et garderie

Les règlements cantine et garderie ont été actualisés. Ils doivent faire l'objet d'une validation par le Conseil Municipal. Mme Suzette AUZANNET présente les modifications apportées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider les règlements cantine et garderie annexés à la présente délibération.**

7) Campagne de stérilisation des chats errants

La population féline se développe. Afin de pouvoir la contenir, il est proposé d'organiser pour l'année 2021, une campagne de stérilisation des chats errants. La campagne représente un budget de 500 €, correspondant à 10 chats. Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN et Mme Nathalie LIEVENS présentent la convention tripartite en partenariat avec l'association APA de Saint-Maixent-L'Ecole et le cabinet vétérinaire du Haut Val de Sèvre. Deux périodes d'intervention : une période en juin et une période en octobre. Les chats errants sont donc stérilisés et identifiés et remis sur le lieu de capture. Il faudra communiquer avant l'opération afin que les propriétaires renferment leurs animaux en amont et les fassent identifier. Pour rappel l'identification des animaux est **obligatoire** depuis 2012. Des affiches ont été élaborées et seront distribuées aux habitants. Mme Nathalie LIEVENS précise qu'elle ne pense pas qu'il y ait finalement beaucoup de chats errants sur la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider la convention de stérilisation des chats errants pour un montant de 500 € annuels. Elle est annexée à la présente délibération.**

8) Vente IVECO

Le véhicule IVECO appartenant à la commune est proposé à la vente. Il y a un acquéreur pour la somme de 6 200 €. M le Maire requiert l'autorisation du Conseil Municipal pour procéder à la vente du véhicule. Il sera remplacé par un camion benne MASTER Renault. L'IVECO fera l'objet d'un contrôle technique, avant la vente, conformément à la réglementation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'accepter la vente du véhicule IVECO pour un montant de 6 200 €.**

9) Contrat Parcours Emploi Compétence (PEC)

M le Maire souhaite recruter un agent en contrat PEC de 28h/semaine. Ce contrat fait l'objet d'une aide financière pouvant aller jusqu'à 80% du traitement brut plafonnée à 20h/semaine. Des candidats ont été reçus le jeudi 29 avril dernier dans le cadre d'un entretien préalable à l'embauche, en présence de M le Maire, M Alain BORDAGE, Mme Suzette AUZANNET, M Christophe BACHELIER, et Mme Eléonore BIDAUD. Un candidat a été retenu.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **L'ouverture d'un poste d'adjoint technique polyvalent dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétence de 28 heures par semaine à compter du 1^{er} juin 2021, pour une durée de 12 mois reconductible conformément à la législation.**

10) Gratification stagiaire

La mairie a accueilli une stagiaire au sein du service administratif durant 15 jours, dans le cadre d'un master 1. M le Maire souhaite proposer une gratification de stage à hauteur de 125 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ **D'accepter de verser une gratification d'un montant de 125 € à la personne ayant effectué un stage à la mairie du 12 au 23 avril 2021.**

III - Comptes-rendus réunions et informations

1) Culture et communication

Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN indique qu'à plusieurs reprises des livres ont été déposés négligemment dans ou aux abords de la cabine à livres. Il a été souhaité de procéder à un affichage précisant aux habitants comment fonctionnent les dépôts de livres sans faire preuve d'incivilité. M le Maire propose également de développer une 2^{ème} cabine sur la commune.

La cérémonie du 8 mai s'est déroulée en petit comité compte tenu des mesures sanitaires. Certains noms du monument commencent à s'effacer, il faudra sûrement faire intervenir des professionnels pour régler cela.

Route de Charnay, des panneaux sont apparus relatifs à la V94 et les îlots ont été retirés car cela n'était pas efficace mais des quilles seront probablement implantées (reste à voir qui en prendra la charge entre la commune et le département).

Concernant le festival « Traverse », cela est maintenu. Une convention devra être signée pour finaliser ce projet lors du prochain Conseil Municipal. Des bénévoles, des hébergeurs et hébergeuses sont souhaités. Par soir il faut environ 20 bénévoles. Les personnes intéressées peuvent contacter Mmes Estelle DRILLAUD GAUVIN, Nathalie LIEVENS ou Laurence FESTINO. Quid de la restauration compte tenu des mesures sanitaires. Le Festival se déroulera du mardi 8 au dimanche 13 juin et le 12 pour Nanteuil.

La ruche communale sera implantée sur le terrain « jardin partagé » après signature de l'acte. La ruche sera installée dans un espace en bardage bois et pvc afin de pouvoir contempler les abeilles sans les importuner.

2) Environnement et aménagement

M Alain BORDAGE présente les derniers travaux : pose des derniers volets à l'école. Les travaux d'éclairage du terrain de sport sont prévus la semaine prochaine. Des achats de matériels sont en cours conformément aux crédits budgétaires.

Tonte et débroussaillage en cours.

La barrière du local des associations est en service. Des nouvelles clefs ont été remises aux associations concernées.

Au niveau de l'église, la pose des dessus de mur est terminée.

M le Maire indique que chaque agent a désormais un téléphone portable permettant de prendre des photos des travaux réalisés.

M Jean-Paul SAINTON fait part de sa consultation de 3 entreprises concernant le contrat de maintenance de l'éclairage public. Deux dans le niortais et une à Chatillon sur Thouet. M Alain BORDAGE propose d'étudier ces propositions avec M Jean-Paul SAINTON. Aujourd'hui, M le Maire et M Alain BORDAGE indiquent unanimement que le contrat SEOLIS n'est plus en adéquation avec les besoins de la collectivité et ce contrat est trop cher. Il est également rappelé que l'éclairage des Sablons sera la priorité en termes d'éclairage public, en 2022.

3) Vivre ensemble

Mme Christelle GERODOLLE informe de l'annulation du marché du 9 juillet 2021. En revanche le marché du 27 août est maintenu à partir de 18h00, parking de l'école. La recherche de producteurs se poursuit.

Annulation également du repas du 13 juillet, et du feu d'artifice.

Le jeudi 27 mai, à 18h30, à la mairie, il est prévu une rencontre avec le capitaine de gendarmerie et l'ensemble des représentants des voisins vigilants.

4) Développement local et ressources

Régulièrement des informations sont mises en ligne. Il ne faut pas hésiter à consulter le site Internet.

5) Enfance et jeunesse

Crise sanitaire

Mme Suzette AUZANNET informe des dernières mesures liées à la crise sanitaire. Le protocole ne change pas au niveau distanciation, masques, etc... En revanche, les classes fermeront désormais à partir d'un cas positif dans la classe.

Il n'y a pas de cas à l'école.

Intrusions

Suite aux intrusions dans l'école en février dernier, tout le matériel volé a été récupéré par les enseignantes.

Repas portugais à la cantine le 4 mai 2021

La classe CM1/CM2 travaille actuellement sur le thème du Portugal. C'est pourquoi, la municipalité a demandé à M STALIN, restaurateur du P'tit Toqué, la possibilité de préparer un repas portugais en collaboration avec la cantinière. La démarche qui avait vocation à faire découvrir de nouvelles saveurs aux enfants et également soutenir les restaurateurs en période de crise. Cette opération a eu du succès auprès des enfants. La cantine a été décorée aux couleurs du Portugal. Ce sont les enfants de la garderie qui ont fait les décors.

Les personnels enseignants, les ATSEM, et l'ensemble des agents de la commune ont pu également profiter de ce repas.

185 repas ont été servis pour un coût de 6.53 € le repas.

FRAC (COLPORTEUR D ART)

Mardi 4 mai la médiatrice des Fonds Régionaux d'Art Contemporain est intervenue à l'école pour installer une œuvre d'art contemporain dans la bibliothèque et la présenter dans un 1^{er} temps aux élèves des classes de CM1/CM2 dans le cadre du dispositif des colporteurs.

La semaine prochaine et progressivement sur plusieurs semaines les autres classes vont, à leur tour, la découvrir à travers le témoignage des élèves à qui l'œuvre aura déjà été présentée. Ainsi ces derniers deviendront à leur tour des colporteurs d'art. Il s'agit de 4 photographies dont une aquarelle de FRANCOIS MECHAIN.

CIAS

Mme Suzette AUZANNET indique qu'il y a eu une réunion du CIAS le 27 avril dernier. Le CIAS rencontre de nombreuses difficultés pour recruter des agents pour le service d'aide à domicile (fatigue des agents, arrêts maladie, etc...). Par manque d'effectifs, il y a eu 8 refus de résidents depuis le 1^{er} Janvier 2021. Le CIAS travaille à des solutions notamment le recours à l'Intérim.

Concernant la restauration à domicile, ce service sera intégré au service du RIE. Le local du RIE est mieux adapté que celui d'AZAY LE BRULE. Les lieux sont conformes, il y a une chambre froide et des tables inox.

Conseil Municipal des Jeunes

Mme Suzette AUZANNET a rencontré la directrice de l'école le 19 Avril. Il est proposé que le conseil des jeunes s'adresse uniquement aux enfants du cycle 3 : CE2-CM1-CM2. Il devrait être mis en place en septembre 2021, composé de 3 enfants par niveaux soit 9 membres au conseil pour une durée d'un an. Les cartes d'électeurs seront faites par les enseignantes. Les enfants rencontreront M le Maire.

Produits locaux

Dans le cadre d'une réflexion sur l'approvisionnement des denrées à la cantine scolaire et compte tenu des obligations légales concernant notamment la Loi EGALIM, la collectivité doit développer un approvisionnement en produits BIO et qualitatif (50 % en AOC, AOP etc... et 20 % en BIO). La Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre travaille sur le Projet Alimentaire Territorial (PAT), à cette fin la collectivité pourrait participer et bénéficier de marchés de groupement de commandes et/ou d'accompagnement vers une transition au niveau des approvisionnements cantine. Une première prise de contact avec Mme HERY, chargée des marchés publics de la communauté de communes le 5 mai 2021, un agriculteur et un responsable RIE, a eu lieu. Cette démarche a aussi vocation à soutenir l'agriculture du territoire. La commune doit être actrice de son projet.

Il est proposé une commission enfance et jeunesse le jeudi 3 juin 2021 à 18h30. Les représentants des parents d'élèves seront conviés.

Par ailleurs, un avenant a été signé avec la communauté de communes pour le renouvellement d'un an du groupement de commandes relatif à l'approvisionnement de la cantine scolaire en produits surgelés et épiceries.

IV- Questions diverses

M le Maire informe des remerciements des familles suite aux décès de Mme BERGERON et Mme DESRE.

Il a également été reçu en mairie les remerciements du SDIS à la collectivité concernant le travail collaboratif entre la collectivité et le SDIS pour la campagne de vaccination.

Concernant les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin prochain, la commission de contrôle de la liste électorale se réunira le vendredi 28 mai à 17h00 à la mairie.

M le Maire propose une réunion succincte aux membres du Conseil Municipal afin d'expliquer le fonctionnement des élections et des bureaux de vote. Cette réunion est proposée le vendredi 18 juin à 20h00. M le Maire présente d'ores et déjà le plan des bureaux de vote situés à la MTL (2 bureaux). Les tableaux des permanences seront envoyés à tous. Il manque encore des assesseurs et scrutateurs pour compléter les bureaux. M le Maire rappelle que les assesseurs et scrutateurs sont prioritaires pour la vaccination. Des plexi glaces seront installés, des masques, visières et gants de fournis également afin de garantir un maximum de sécurité pour tous.

Monsieur le Maire informe de l'avis défavorable du Préfet concernant le projet éolien de Nanteuil.

Mme Nadine ROLLANDEAU informe qu'un chien malinois est en divagation régulièrement. Il appartiendrait à des habitants de Nanteuil. Un courrier sera adressé à cet habitant afin de l'interpeller quant à ces responsabilités.

M le Maire souhaite que Mme Diana OBADIA, déléguée SMC, alerte les élus concernant les dépôts sauvages aux abords des apports volontaires. Le nettoyage relève des agents municipaux selon le SMC. Mme Diana OBADIA va échanger avec des élus du syndicat.

Le centre de loisirs organise depuis quelques années, en juillet, des chantiers jeunes. Des adolescents (8 maximum) sont accueillis sur un chantier dans une collectivité et travaillent durant une semaine (le matin uniquement) avec des professionnels. Mme Nathalie LIEVENS demande si le terrain destiné au jardin partagé sera propriété de la commune d'ici cet été. 2 chantiers jeunes sont envisagés. M Alain BORDAGE va réfléchir aux projets envisageables à Nanteuil, type mur en pierres sèches etc...

Mme Laurence FESTINO demande à ce que les filets du terrain de tennis soient retendus.

Mme Marina CAPPELLAZZO informe des projets de l'association Environnement Cadre de vie Nanteuil et alentours notamment un petit jeu de piste sur le territoire communal. Plusieurs partenaires : l'office du tourisme, quelques commerces, la collectivité pour relayer l'information etc...

Mme Christelle GERODOLLE a été alertée par une habitante concernant des personnes qui stationnent en camion, parking du cimetière, de temps à autre. La gendarmerie pourra être informée indique Monsieur le Maire.

Fin du Conseil Municipal à 22h30